

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 décembre 2009, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette première période de questions :

- Diverses informations soumises aux membres du conseil concernant un feu de circulation, la guignolée et l'élection municipale 2009.
-

2009-12-590 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 décembre 2009.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2009, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2009**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Adhésion de la Municipalité de Rivière-Beaudette au service de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield
 - 5.2 Adoption de la politique de désignation toponymique et odonymique
 - 5.3 Approbation de dépenses pour des travaux d'amélioration du réseau routier
 - 5.4 Contrat de mise en œuvre de la phase VII du Programme Rénovation Québec de la municipalité avec les Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers

- 5.5 Convention d'entente avec Global Clean Energy dans le cadre du projet de gazéification
 - 5.6 Entente avec la compagnie Gestion Éclair inc. pour la location d'une partie de l'édifice du 485, boulevard des Érables
 - 5.7 Mandat à une firme spécialisée en environnement pour la caractérisation environnementale majeure sur l'ensemble du site de l'ancien dépôt de matières résiduelles
 - 5.8 Modification des grilles tarifaires du service de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield
 - 5.9 Modification du protocole d'entente avec Taxibus concernant la gestion et l'opération de son service de transport en commun par taxi
 - 5.10 Nomination d'un représentant au comité de développement touristique
 - 5.11 Nomination de lieux et édifices
 - 5.12 Plan d'action sur les changements climatiques et mandat à une firme de spécialistes pour l'élaboration d'une proposition de projets pour des îlots de chaleur urbains
 - 5.13 Renouvellement de contrat avec la Compagnie Leduc pour le transport en commun pour les personnes à mobilité réduite
 - 5.14 Vente d'une partie du lot 3 594 651 situé rue Alexandre à monsieur Roland Czech
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 6.1 Abolition du poste de coordonnateur à la vie culturelle et communautaire au Service récréatif et communautaire
 - 6.2 Acceptation de la démission de monsieur Sylvain Carrière au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.3 Création d'un poste de coordonnateur à la vie communautaire au Service récréatif et communautaire
 - 6.4 Création d'un poste de coordonnateur à la vie culturelle au Service récréatif et communautaire
 - 6.5 Fin de la période de probation et fin d'emploi de l'employé numéro 7570
 - 6.6 Lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant l'horaire du quart de travail de soir
 - 6.7 Modification de la résolution 2009-08-416 relative à la lettre d'entente intervenue avec madame Christine De Bellefeuille dans le cadre du remplacement temporaire au poste de bibliothécaire
 - 6.8 Nomination au poste de commis secrétaire au Service récréatif et communautaire, unité bibliothèque
 - 6.9 Ratification d'embauches et départs du personnel pour les mois d'octobre et novembre
 - 6.10 Renouvellement du contrat de travail de la conseillère à la vie communautaire
7. **SERVICE DU GREFFE**
- 7.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2010
 - 7.2 Protocoles d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatifs à l'octroi d'une aide financière
 - 7.3 Renouvellement des assurances de dommages de la municipalité
8. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
- 8.1 Approbation d'honoraires professionnels additionnels d'architectes dans le cadre de la construction du centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield
 - 8.2 Approbation d'honoraires professionnels additionnels d'ingénieurs dans le cadre de la construction de l'entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield
 - 8.3 Approbation d'honoraires professionnels additionnels d'architectes dans le cadre de la construction de l'entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield
 - 8.4 Approbation de la liste de comptes numéro 134 au montant de 6 155 118,47 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 13
 - 8.5 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield

- 8.6 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la construction du centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield
 - 8.7 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux d'asphaltage au port de Salaberry-de-Valleyfield
 - 8.8 Dépôt du rapport budgétaire au 4 décembre 2009
9. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
- 9.1 Autorisation au Club de VTT Les Débrouillards du Suroît relative à l'utilisation de traverses routières et droits de passage
 - 9.2 Autorisation au Club des Motoneigistes Harfang des Neiges inc. relative à l'utilisation de traverses routières et droits de passage
 - 9.3 Protocole d'entente avec l'organisme Concours de musique classique Vallée des Champs relativement à l'entreposage d'un piano de concert et la location du chalet du parc Delpha-Sauvé
10. **SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
- 10.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout
 - 10.2 Mandats à une firme de laboratoire pour la caractérisation complémentaire du site de CSX et d'infrastructures urbaines
11. **SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**
- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 278, rue Lacroix afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal et réponse à cette demande
 - 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 7087, boulevard Hébert afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment existant et réponse à cette demande
 - 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 825, boulevard des Érables afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment de services et réponse à cette demande
 - 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure rue de la Passerelle afin d'autoriser l'implantation de bâtiments principaux jumelés et réponse à cette demande
 - 11.5 Entente avec la Société immobilière du Québec pour la location de l'immeuble situé au 75, rue Saint-Jean-Baptiste
 - 11.6 Réponse à la demande pour la modification d'une enseigne du bâtiment situé au 6, rue Jacques-Cartier en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
12. **SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
- 12.1 Mandat à une firme spécialisée en développement durable pour l'élaboration d'un plan d'action relatif à l'émission de gaz à effet de serre
 - 12.2 Modification de la signalisation de la rue Champlain
 - 12.3 Modification de la signalisation sur le côté est de la rue Nicholson, entre les rues Sainte-Hélène et Champlain
13. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 13.1 Entente avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence
14. **INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
- 14.1 Invitation à soumissionner 2009-FIN-29: fournitures de bureau
 - 14.2 Invitation à soumissionner 2009-SRC-13: conciergerie à l'édifice du 47, rue Nicholson
 - 14.3 Invitation à soumissionner 2009-SRC-22: conciergerie à l'hôtel de ville
15. **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 15.1 Avis de motion pour un règlement sur la mise en œuvre de la phase VII du Programme Rénovation Québec de la municipalité (2010-2011)

- 15.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 187 adoptant un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle de la municipalité (2010)
- 15.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 188 adoptant un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2010)
- 15.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 191 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2010
- 16. **RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
 - 16.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase VII du Programme Rénovation Québec de la municipalité (2010-2011)
- 17. **RÈGLEMENTS D'URBANISME**
 - 17.1 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-04 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- 18. **DIVERS**
- 19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 20. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2009-12-591 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2009

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 10 décembre 2009 ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2009-12-592 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la demande d'adhésion de la Municipalité de Rivière-Beaudette au service de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU l'acceptation unanime des représentants des autres municipalités participant au Service de transport adapté ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la Ville mandataire des municipalités desservies ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte de desservir, à compter du 1^{er} février 2010, la Municipalité de Rivière-Beaudette en transport adapté pour les personnes à mobilité réduite demeurant sur son territoire, dont la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est mandataire, afin que ses citoyens, puissent avoir accès à ce service sur l'ensemble du territoire desservi par le service de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield, tel que stipulé dans la *Loi sur les transports* (L.R.Q., chapitre T-12) ;

QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette et les usagers admis au transport adapté demeurant sur son territoire bénéficient des mêmes droits et privilèges et soient assujettis aux mêmes obligations que l'ensemble des autres municipalités participantes et leurs usagers ;

QU'une contribution de 2 005,81 \$ soit exigée de la Municipalité de Rivière-Beaudette à titre de quote-part municipale pour l'année 2010.

ADOPTÉ

2009-12-593 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉSIGNATION TOPONYMIQUE ET ODONYMIQUE

VU le dépôt devant ce conseil d'un document relatif à la politique de désignation toponymique et odonymique de la municipalité ;

VU la recommandation de la direction du développement et le groupe de travail sur la toponymie d'adopter une politique de désignation toponymique et odonymique de la municipalité ayant pour but d'encadrer la démarche du processus d'attribution d'une dénomination d'un édifice municipal, d'une voie publique incluant les ouvrages d'art, d'un parc, d'un espace vert, d'une place publique ou d'un monument ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte la politique de désignation toponymique et odonymique de la municipalité comme il a été suggéré par la direction du développement et le groupe de travail sur la toponymie et telle que soumise en le document déposé devant ce conseil par le directeur au développement et adjoint au directeur général.

ADOPTÉ

2009-12-594 APPROBATION DE DÉPENSES POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE des travaux d'amélioration du réseau routier ont été effectués par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en 2009, plus particulièrement pour le remplacement d'un ponceau sur la rue Léger, pour un montant de 107 279,66 \$, taxes comprises ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 47 904 \$ et joint, à la présente, copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉ

2009-12-595 CONTRAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE VII DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LES PARTENAIRES POUR LA REVITALISATION DES ANCIENS QUARTIERS

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de mise en œuvre de la phase VII du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2010-2012) à intervenir entre l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la signature dudit contrat de mise en œuvre ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie un contrat de mise en œuvre de la phase VII du Programme Rénovation Québec de la municipalité à l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield, selon les conditions incluses audit contrat à compter de sa signature et se terminant le 31 décembre 2012 et conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre dudit Programme ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité ainsi que tout acte pertinent à la présente avec la Société d'habitation du Québec, le cas échéant.

ADOPTÉ

2009-12-596 CONVENTION D'ENTENTE AVEC GLOBAL CLEAN ENERGY DANS LE CADRE DU PROJET DE GAZÉIFICATION

ATTENDU QUE le projet de plan d'action en développement durable et en environnement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield inclut une action principale au niveau d'une meilleure gestion des matières résiduelles ;

VU la subvention octroyée par le Fonds municipal vert dans le cadre des essais sur le terrain pour le projet de gazéification ;

VU le partenariat entre la compagnie Global Clean Energy inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet de convention d'entente à intervenir entre la compagnie Global Clean Energy inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à cet effet ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la signature de ladite convention ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une convention d'entente avec la compagnie Global Clean Energy inc. dans le cadre des essais sur le terrain pour le projet de gazéification, afin de formaliser les rôles et responsabilités des parties au niveau du projet soumis au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 25 000 \$ des surplus réservés pour les immeubles industriels municipaux ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'entente précitée.

ADOPTÉ

2009-12-597 ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE GESTION ÉCLAIR INC. POUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DE L'ÉDIFICE DU 485, BOULEVARD DES ÉRABLES

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de principe à intervenir entre la compagnie Gestion Éclair inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la location d'un local dans l'édifice du 485, boulevard des Érables dans le cadre des essais sur le terrain pour le projet de gazéification avec la compagnie Global Clean Energy inc. ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la signature de ladite entente de principe ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente de principe avec la compagnie Gestion Éclair inc. pour la location d'une partie de son édifice du 485, boulevard des Érables afin de permettre à la compagnie Global Clean Energy inc. de procéder à des essais sur le terrain pour le projet de gazéification, pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2010, pour un montant mensuel de 2 139,92 \$, taxes comprises, dont 50 % de ces coûts seront remboursés par le Fonds municipal vert ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de principe précitée, ainsi que toute entente ultérieure.

ADOPTÉ

2009-12-598 MANDAT À UNE FIRME SPÉCIALISÉE EN ENVIRONNEMENT POUR LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE MAJEURE SUR L'ENSEMBLE DU SITE DE L'ANCIEN DÉPÔT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

VU les nouvelles dispositions gouvernementales en ce qui a trait à la réhabilitation des terrains ;

VU l'avancement des négociations quant à la cession du terrain à l'intersection de la rue Alexandre et du boulevard Mgr-Langlois ;

ATTENDU QUE la vente de ce terrain va permettre de consolider une bonne partie de la section centrale du boulevard ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'octroyer un mandat à une firme spécialisée en environnement pour la réalisation d'une caractérisation environnementale majeure sur l'ensemble du site de l'ancien dépôt de matières résiduelles ;

VU l'offre de service de la firme spécialisée en environnement Northex Environnement inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Northex Environnement inc. pour la réalisation d'une caractérisation environnementale du secteur Alexandre/Jean-Talon/Perreault/Mgr-Langlois, pour un montant de 21 000 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 30 novembre 2009 ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur au développement et adjoint au directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, la proposition de la firme Northex Environnement inc.

ADOPTÉ

2009-12-599 MODIFICATION DES GRILLES TARIFAIRES DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette adhérera au service de transport adapté à compter du 1^{er} février 2010 ;

VU l'article 48.24 de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., chapitre T-12) permettant au conseil municipal de fixer les différents tarifs pour le transport des usagers selon des catégories qu'il détermine et exigeant la publication et l'affichage de ces tarifs avant leur entrée en vigueur ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les nouvelles grilles tarifaires relatives aux déplacements des usagers du transport adapté, lesdits tarifs devenant en vigueur à compter du 1^{er} février 2010, à savoir :

- grille tarifaire relative aux déplacements à l'intérieur du territoire desservi ;
- grille tarifaire relative aux déplacements hors territoire ;

QUE le conseil municipal fixe à 8 \$ le tarif des usagers ayant des droits de déplacements vers Beauharnois, à compter du 1^{er} février 2010 ;

QUE le conseil municipal maintienne le retranchement des déplacements répétitifs tels les déplacements pour des soins en hémodialyse, physiothérapie, radiothérapie ou autres de nature répétitive.

ADOPTÉ

2009-12-600 MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TAXIBUS CONCERNANT LA GESTION ET L'OPÉRATION DE SON SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN PAR TAXI

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, à la séance du conseil du 9 décembre 2008, pour la gestion et l'opération d'un service de transport en commun de personnes par taxi ;

ATTENDU QUE Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield occupe des locaux appartenant à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, sis au 51, rue Hébert, depuis le 1^{er} mai 2009 ;

CONSIDÉRANT le bail de location intervenu entre Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, à la séance du conseil du 17 novembre 2009, afin de lui permettre d'occuper des espaces à l'intérieur du bâtiment situé au 51, rue Hébert ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les obligations de la Ville aux articles 5.3 et 5.5 dudit protocole d'entente pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un addenda au protocole d'entente relatif au transport en commun de personnes par taxi sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield à intervenir entre Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la recommandation de la conseillère à la vie communautaire d'autoriser la signature dudit addenda au protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'addenda au protocole relatif au transport en commun de personnes par taxi sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield d'entente intervenu avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

ADOPTÉ

2009-12-601 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général de permettre au Centre local de développement Beauharnois-Salaberry de siéger au comité de développement touristique ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield élargisse la représentativité du comité de développement touristique en incluant un représentant du Centre local de développement Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

2009-12-602 NOMINATION DE LIEUX ET ÉDIFICES

VU la recommandation du groupe de travail sur la toponymie relative à la nomination de certains lieux et édifices sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la nomination des lieux et édifices mentionnés ci-après, tel que proposé par le groupe de travail sur la toponymie :

Site à nommer	Nom proposé	En l'honneur de
Édifice du 330, rue Victoria (centre communautaire du parc Delpha-Sauvé)	Édifice Jean-H.-Besner	En l'honneur de ce commerçant, président des Fêtes du centenaire de 1974 et grand philanthrope
Lot 3 247 342 (sur la rue Notre-Dame, entre les rues Grande-Île et Joron)	Ruelle du Fuseau	Thématique du coton et de la Montreal Cotton

ADOPTÉ

2009-12-603 PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MANDAT À UNE FIRME DE SPÉCIALISTES POUR L'ÉLABORATION D'UNE PROPOSITION DE PROJETS POUR DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

ATTENDU QUE le projet de plan d'action en développement durable et en environnement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield inclut une action principale au niveau de la lutte aux îlots de chaleur urbains ;

ATTENDU QUE la plupart des projets identifiés dans la proposition de projets sont des projets inclus dans le plan triennal d'immobilisations de la Ville ;

VU l'importance de mieux intégrer les notions environnementales et de végétation dans nos aménagements urbains ;

VU les bienfaits majeurs sur la santé dus à la présence d'îlots de fraîcheur en milieu urbain ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. Michel Joly, directeur au développement et adjoint au directeur général, à déposer, pour et au nom de la municipalité, une proposition de projets qui permettra de lutter contre les îlots de chaleur urbains ;

QUE le conseil municipal octroie un mandat à la firme In-Dev pour la réalisation des documents pour la proposition de projets, pour un montant de 15 000 \$, taxes comprises;

QUE le paiement de ce mandat soit conditionnel à l'entrée en vigueur de règlements d'emprunt futurs.

ADOPTÉ

2009-12-604

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE LEDUC POUR LE TRANSPORT EN COMMUN POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est responsable de l'organisation d'un service de transport adapté sur son territoire et qu'elle est la Ville mandataire de ce même service pour huit (8) autres villes ;

ATTENDU QUE des rencontres de négociation ont eu lieu avec la Compagnie Leduc ltée pour le renouvellement du contrat actuellement en vigueur et que la Ville désire confier un nouveau mandat à ce même fournisseur ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat relatif au transport des personnes à mobilité réduite à intervenir entre la Compagnie Leduc ltée et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la recommandation de la conseillère à la vie communautaire d'autoriser la signature dudit contrat ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services de la Compagnie Leduc ltée pour le service de transport des personnes à mobilité réduite, soit par voiture-taxi, minibus ou fourgonnette, sur le territoire desservi par le service du transport adapté de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, et également vers des points desservis situés à l'extérieur de ce territoire, lorsque requis, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, selon les conditions mentionnées au projet de contrat déposé devant ce conseil ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat pertinent à la présente.

ADOPTÉ

2009-12-605

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 594 651 SITUÉ RUE ALEXANDRE À MONSIEUR ROLAND CZECH

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 3 594 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé à l'intersection de la rue Alexandre et du boulevard Mgr-Langlois, formulée par M. Roland Czech ;

VU le dépôt devant ce conseil d'une promesse d'achat à intervenir entre M. Roland Czech et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la vente dudit lot ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la vente dudit lot ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la promesse d'achat soumise par M. Roland Czech et convienne de vendre à M. Czech une partie du lot 3 594 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 4 219,6 mètres carrés, pour un montant d'environ 343 019 \$, taxes en sus, selon les conditions inscrites dans ladite promesse d'achat ;

QUE le conseil municipal retienne les services professionnels de M. Michel Caza, arpenteur-géomètre de la firme Caza Lemieux inc., pour effectuer l'opération cadastrale ainsi que les descriptions techniques associées aux servitudes, le cas échéant ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M. Czech ;

QUE le profit de cette vente soit déposé au surplus réservé de la nouvelle Ville ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la promesse d'achat et tout acte relatifs à la présente, incluant le contrat final de cession, l'entente sur les bureaux de Tourisme-Suroît et, si nécessaire, les actes de servitude à cet égard à intervenir devant M^e Gilles Marois, notaire.

ADOPTÉ

2009-12-606 ABOLITION DU POSTE DE COORDONNATEUR À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'analyse relative à la restructuration du Service récréatif et communautaire réalisée par le Service des ressources humaines et le Service récréatif et communautaire ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service récréatif et communautaire de procéder à l'abolition du poste de coordonnateur à la vie culturelle et communautaire au Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition du poste de coordonnateur à la vie culturelle et communautaire au Service récréatif et communautaire, poste présentement vacant et faisant partie de l'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2009-12-607 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR SYLVAIN CARRIÈRE AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M. Sylvain Carrière, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Sylvain Carrière au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2009 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Carrière pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

2009-12-608 CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR À LA VIE COMMUNAUTAIRE AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service récréatif et communautaire de procéder à la création d'un poste de coordonnateur à la vie communautaire au Service récréatif et communautaire, à la suite de l'abolition du poste de coordonnateur à la vie culturelle et communautaire ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste de coordonnateur à la vie communautaire au Service récréatif et communautaire, lequel est assujéti au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2009-12-609 CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR À LA VIE CULTURELLE AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service récréatif et communautaire de procéder à la création d'un poste de coordonnateur à la vie culturelle au Service récréatif et communautaire, à la suite de l'abolition du poste de coordonnateur à la vie culturelle et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste de coordonnateur à la vie culturelle au Service récréatif et communautaire, lequel est assujéti au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2009-12-610 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 7570

CONSIDÉRANT la période de probation de l'employé numéro 7570 ;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'ensemble du dossier de l'employé numéro 7570 produite par le Service des ressources humaines et le Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

DE mettre fin à la période de probation et d'emploi de l'employé numéro 7570, le tout prenant effet immédiatement.

ADOPTÉ

2009-12-611 LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD CONCERNANT L'HORAIRE DU QUART DE TRAVAIL DE SOIR

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'horaire du quart de travail de soir des employés cols bleus ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'horaire du quart de travail de soir des employés cols bleus.

ADOPTÉ

2009-12-612 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2009-08-416 RELATIVE À LA LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE AVEC MADAME CHRISTINE DE BELLEFEUILLE DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT TEMPORAIRE AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE

VU la résolution 2009-08-416 adoptée lors de la séance du conseil du 25 août 2009 relative à la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et M^{me} Christine De Bellefeuille dans le cadre du remplacement temporaire au poste de bibliothécaire ;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines de modifier ladite résolution afin de corriger l'échelon de la politique salariale octroyé à M^{me} De Bellefeuille ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2009-08-416 adoptée lors de la séance du conseil du 25 août 2009 et par laquelle la rémunération de M^{me} Christine De Bellefeuille correspond à l'échelon 3 de la politique salariale du personnel cadre de la municipalité, de façon à remplacer cet échelon 3 par l'échelon 4 de la politique salariale du personnel cadre de la municipalité dans le cadre du remplacement temporaire au poste de bibliothécaire au Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

2009-12-613 NOMINATION AU POSTE DE COMMIS SECRÉTAIRE AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE, UNITÉ BIBLIOTHÈQUE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis secrétaire à la bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Joanne Chevrier au poste de commis secrétaire à la bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M^{me} Chevrier à ce poste soit déterminée en fonction des besoins des services concernés ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Chevrier soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2009-12-614 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DÉPART DU PERSONNEL POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours des mois d'octobre et novembre 2009 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 7 décembre 2009 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours des mois d'octobre et novembre 2009.

ADOPTÉ

2009-12-615 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA CONSEILLÈRE À LA VIE COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du Service des ressources humaines de renouveler le contrat de travail de la conseillère à la vie communautaire pour une période de trois (3) mois ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le renouvellement de contrat de M^{me} Monique Chagnon à titre de conseillère à la vie communautaire, et ce, pour une période d'une durée de trois (3) mois, soit jusqu'au 31 mars 2010.

ADOPTÉ

2009-12-616 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2010

VU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C 19) ;

VU le dépôt devant de conseil du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2010 ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2010.

ADOPTÉ

2009-12-617 PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIFS À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

VU le dépôt devant ce conseil de deux (2) protocoles d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre Programme de renouvellement des conduites, dossier numéro 231141 et dossiers numéros 231138 et 231139 ;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'autoriser la signature desdits protocoles d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue deux (2) protocoles d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, dossier numéro 231141 et dossiers numéros 231138 et 231139 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les protocoles d'entente précités.

ADOPTÉ

2009-12-618 RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adhéré, à la séance du conseil du 16 novembre 2004, au regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec ;

VU les recommandations des consultants de la firme Optimum Actuaire & Conseillers pour le regroupement, à la suite de l'analyse des soumissions déposées pour l'achat d'assurances de biens, bris de machines, responsabilités primaire et complémentaire, délits et automobile des propriétaires, ainsi que pour le renouvellement de l'assurance responsabilité municipale ;

ATTENDU QUE les recommandations des consultants de la firme Optimum Actuaire & Conseillers furent acceptées par les membres du regroupement d'assurances des villes d'agglomération II, le 27 novembre 2009 ;

VU la recommandation de la coordonnatrice administrative au Service du greffe de procéder au renouvellement des assurances de dommages de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme BFL Canada inc., par l'entremise des consultants Optimum Actuaire et conseillers inc., firme de consultants recommandée par les membres du comité du regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec, pour l'achat d'assurances de biens, bris de machines, responsabilités primaire et complémentaire, incluant la Société du Vieux Canal de Beauharnois, délits et automobile des propriétaires ainsi que pour le renouvellement de l'assurance pour la responsabilité municipale, pour la période du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2010, pour un montant de 176 362,60 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2009-12-619 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS D'ARCHITECTES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE ADMINISTRATIF AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à l'approbation des honoraires professionnels d'architecture additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la firme d'architectes Massicotte et Dignard pour la réalisation des travaux de construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des honoraires professionnels d'architecture additionnels dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-POR-12 octroyée à la firme d'architectes Massicotte et Dignard pour la réalisation des travaux de construction du centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield, de façon à procéder à la supervision des quittances et à la conception des plans d'évacuation, travaux totalisant la somme de 2 799,30 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2009-12-620 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS
D'INGÉNIEURS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE L'ENTREPÔT AU
PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à l'approbation des honoraires professionnels d'ingénierie additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la firme Comeau Experts-Conseils pour la réalisation des travaux de construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des honoraires professionnels d'architecture additionnels dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-POR-14 octroyée à la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils selon les ordres de changement numéros 15 et 16 et pour la réalisation des travaux d'asphaltage, d'ajout d'une salle de gicleurs et d'empierrement à l'entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield, travaux totalisant la somme de 5 890,67 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2009-12-621 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS
D'ARCHITECTES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE L'ENTREPÔT
AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à l'approbation des honoraires professionnels d'architecture additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la firme d'architectes Massicotte et Dignard pour la réalisation des travaux de construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des honoraires professionnels d'architecture additionnels dans le cadre du mandat octroyé à la firme d'architectes Massicotte et Dignard pour la réalisation des travaux de construction de l'entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield, pour la conception des plans pour la construction d'une salle de gicleurs et celle des plans d'évacuation, travaux totalisant la somme de 3 160,50 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2009-12-622 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 134 AU MONTANT DE
6 155 118,47 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 13**

La liste des comptes numéro 134 et la liste des chèques annulés numéro 13 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 134 et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 13 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**2009-12-623 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA
CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU PORT DE SALABERRY-DE-
VALLEYFIELD**

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Les Constructions DeCastel inc. pour les travaux de construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2008-22 octroyé à la compagnie Les Constructions DeCastel inc. pour les travaux de construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield, tel que plus spécifiquement décrit au document préparé par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils, selon les ordres de changement numéros 6, 13, 14, 15 et 16, pour un montant total de 221 778,33 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2009-12-624 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA
CONSTRUCTION DU CENTRE ADMINISTRATIF AU PORT DE SALABERRY-DE-
VALLEYFIELD**

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Les Constructions DeCastel inc. pour les travaux de construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2008-23 octroyé à la compagnie Les Constructions DeCastel inc. pour les travaux de construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield, tel que plus spécifiquement décrit aux avenants de modification numéros 08 et 09 préparés par la firme d'architectes Massicotte et Dignard, pour un montant total de 30 711,67 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2009-12-625 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Ali Excavation inc. pour les travaux d'asphaltage au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2009-15 octroyé à la compagnie Ali Excavation inc. pour les travaux d'asphaltage au port de Salaberry-de-Valleyfield, tel que plus spécifiquement décrit au document préparé par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils, selon les ordres de changements numéros 4, 5, 6 et secteur F, pour un montant total de 68 951,89 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 4 DÉCEMBRE 2009

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 4 décembre 2009 est déposé devant ce conseil.

2009-12-626 AUTORISATION AU CLUB DE VTT LES DÉBROUILLARDS DU SUROÏT RELATIVE À L'UTILISATION DE TRAVERSES ROUTIÈRES ET DROITS DE PASSAGE

ATTENDU QUE les demandes faites par le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît relativement aux traverses routières et aux droits de passage ont été analysées minutieusement pour chacun des secteurs Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Timothée et Grande-Île ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a déjà avisé le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît, par écrit, qu'il ne pourra utiliser les sentiers qui étaient sur ses terrains compte tenu des travaux de parachèvement de l'autoroute 30 ;

ATTENDU QUE le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît et les représentants de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reconnaissent que d'autoriser des traverses routières et des droits de passage pour les secteurs Notre-Dame-du-Sourire, Nitro, Landry et Grande-Île est problématique ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser les traverses routières et droits de passage demandés par le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield seulement ;

ATTENDU QUE le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît s'engage à informer ses membres que les traverses et passages pour les secteurs Notre-Dame-du-Sourire, Nitro, Landry et Grande-Île ne seront plus autorisés à compter de l'hiver 2009-2010 et s'engage également à sensibiliser ses membres au respect du *Code de sécurité routière* ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les traverses et les droits de passage demandés par le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield seulement, pour la saison hivernale 2009-2010, à savoir :

- Traverse : chemin Larocque dans les deux directions, entre les numéros 570 et 630, près de l'intersection du boulevard Gérard-Cadieux ;
- Traverse : boulevard Gérard-Cadieux dans les deux directions (nord et sud) à 30 mètres de l'autoroute 30, à l'intersection de la rue Jacques-Cartier ;
- Traverse : boulevard des Érables, environ 180 mètres de l'autoroute 30, en direction sud ;
- Traverse : les deux côtés du boulevard des Érables (parc industriel et portuaire Perron), entre le chemin du Canal Ouest et le boulevard Gérard-Cadieux ;
- Traverse : traverser le boulevard Gérard-Cadieux en direction du D4 ;
- Passage : passage sur l'accotement est du boulevard des Érables.

ADOPTÉ

2009-12-627 AUTORISATION AU CLUB DES MOTONEIGISTES HARFANG DES NEIGES INC. RELATIVE À L'UTILISATION DE TRAVERSES ROUTIÈRES ET DROITS DE PASSAGE

ATTENDU QUE les demandes faites par le Club des Motoneigistes Harfang des Neiges inc. relativement aux traverses routières et aux droits de passage ont été analysées minutieusement pour chacun des secteurs Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Timothée et Grande-Île ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a déjà avisé le Club des Motoneigistes Harfang des Neiges inc. qu'il ne pourra utiliser les sentiers qui étaient sur ses terrains compte tenu des travaux de parachèvement de l'autoroute 30 ;

ATTENDU QUE les représentants de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reconnaissent que d'autoriser des traverses routières et des droits de passage pour les secteurs Notre-Dame-du-Sourire, Nitro, Landry et Grande-Île est problématique ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser les traverses routières et droits de passage demandés par le Club des Motoneigistes Harfang des Neiges inc. pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield seulement ;

ATTENDU QUE le Club des Motoneigistes Harfang des Neiges inc. s'engage à informer ses membres que les traverses et passages pour les secteurs Notre-Dame-du-Sourire, Nitro, Landry et Grande-Île ne seront plus autorisés à compter de l'hiver 2009-2010 et s'engage également à sensibiliser ses membres au respect du *Code de sécurité routière* ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil municipal autorise les traverses et les droits de passage demandés par le Club des Motoneigistes Harfang des Neiges inc. pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield seulement, pour la saison hivernale 2009-2010, à savoir :

1^{er} tronçon :

- Traverse : chemin Larocque dans les deux directions, entre les numéros 570 et 630, près de l'intersection du boulevard Gérard-Cadieux ;
- Traverse : boulevard Gérard-Cadieux dans les deux directions (nord et sud) à 30 mètres de l'autoroute 30, à l'intersection de la rue Jacques-Cartier ;
- Traverse : boulevard des Érables, à environ 180 mètres de l'autoroute 30, en direction sud ;

2^e tronçon :

- Passage : terrains d'Hydro-Québec longeant les arrière-lots des rues Besner et Salaberry en direction sud pour rejoindre le lot 1572 ;
- Traverse : rue Saint-Jean-Baptiste, entre les numéros 667 et 679 ;
- Traverse : boulevard du Havre à la hauteur des numéros 11 et 14.

ADOPTÉ

2009-12-628

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISME CONCOURS DE MUSIQUE CLASSIQUE VALLÉE DES CHAMPS RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE D'UN PIANO DE CONCERT ET LA LOCATION DE L'ÉDIFICE JEAN-H.-BESNER DU PARC DELPHA-SAUVÉ

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Concours de musique classique Vallée des champs (Classival) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entreposage d'un piano de concert au chalet du parc Delpha-Sauvé et à la location de l'édifice Jean-H.-Besner du parc Delpha-Sauvé ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Concours de musique classique Vallée des champs (Classival) relatif à l'entreposage d'un piano de concert et de ses accessoires dans un lieu sécuritaire à l'intérieur de l'édifice Jean-H.-Besner du parc Delpha-Sauvé et à la location, à titre gratuit et à la sous-location de l'édifice Jean-H.-Besner du parc Delpha-Sauvé pour la présentation de concerts, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2009-12-629 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a instauré le Programme d'aide financière de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (PRECO) ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie de demander une aide financière afin de procéder à des travaux de gainage de conduites tant d'aqueduc que d'égout ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, plus particulièrement pour les travaux suivants :

- gainage du collecteur Taillefer ;
- gainage de conduites d'aqueduc à haut taux de bris dans diverses rues municipales, dont la conduite d'égout ne nécessite pas d'intervention majeure.

ADOPTÉ

2009-12-630 MANDATS À UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR LA CARACTÉRISATION COMPLÉMENTAIRE DU SITE DE CSX ET D'INFRASTRUCTURES URBAINES

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'octroi de mandats à une firme de laboratoire pour la caractérisation complémentaire sur le site de la compagnie CSX Transportation inc. et la caractérisation complémentaire d'infrastructures urbaines ;

VU l'offre de service de la firme de laboratoire LVM Technisol ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire LVM Technisol pour :

- la caractérisation environnementale complémentaire des sols et de l'eau souterraine sur la partie nord de la propriété de la compagnie CSX Transportation inc., dans le cadre des travaux de réaménagement du secteur du palais de justice, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 3 décembre 2009, pour un montant forfaitaire de 16 400 \$, taxes en sus ;
- la caractérisation environnementale complémentaire des sols sur une partie du chemin Larocque, du boulevard du Havre et des rues Ellice, Dufferin et Maden, dans le cadre des travaux de forage et des études géotechniques de ces rues, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 4 décembre 2009, pour un montant forfaitaire de 15 985 \$, taxes en sus ;

QUE le conseil municipal autorise la firme de laboratoire LVM Technisol à préparer et à transmettre, pour et au nom de la municipalité, toute demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'à délivrer une attestation de conformité des travaux, lorsque ceux-ci seront complétés, le cas échéant.

ADOPTÉ

2009-12-631 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 278, RUE LACROIX AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Luc Paquette, notaire, a formulé, pour et au nom de M. Jean-Louis Maher, une demande de dérogation mineure pour le lot 163-189 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation d'un bâtiment principal situé au 278, rue Lacroix ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2009-0090 pour le lot 163-189 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 278, rue Lacroix, demande formulée par M^e Luc Paquette, notaire, pour et au nom de M. Jean-Louis Maher, pour l'implantation d'un bâtiment principal, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge avant secondaire (côté rue Beaulac) de 1,65 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-614 ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2009-12-632 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 7087, BOULEVARD HÉBERT AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Huguette Éthier a formulé une demande de dérogation mineure pour les lots SDC et P-18 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation d'un bâtiment existant situé au 7087, boulevard Hébert ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2009-0089 pour les lots SDC et P-18 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 7087, boulevard Hébert, demande formulée par M^{me} Huguette Éthier, pour l'implantation d'un bâtiment existant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge latérale gauche (à l'ouest) de 1,70 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres dans la zone C-895 ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2009-12-633 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 825, BOULEVARD DES ÉRABLES AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DE SERVICES ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Drew Levi de la compagnie Diageo Canada inc. a formulé, pour et au nom de la compagnie Morguard Holding (Québec) inc., une demande de dérogation mineure pour les lots 1342-2 et 1534 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'agrandissement du bâtiment de services situé au 825, boulevard des Érables ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2009-0087 pour les lots 1342-2 et 1534 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 825, boulevard des Érables, demande formulée par M. Drew Levi de la compagnie Diageo Canada inc., pour et au nom de la compagnie Morguard Holding (Québec) inc., pour l'agrandissement du bâtiment de services, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge latérale, côté nord-ouest, de 1,9 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 4,5 mètres dans la zone I-938 ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2009-12-634 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RUE DE LA PASSERELLE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX JUMELÉS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. André Clément, agent d'immeubles agréé, a formulé, pour et au nom de la compagnie Les Terres du Soleil inc., une demande de dérogation mineure pour les lots 167-127 à 167-136 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation de bâtiments principaux jumelés d'un étage rue de la Passerelle ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2009-0088 pour les lots 167-127 à 167-136 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis rue de la Passerelle, demande formulée par M. André Clément, agent d'immeubles agréé, pour et au nom de la compagnie Les Terres du Soleil inc., pour l'implantation de bâtiments principaux jumelés d'un étage et d'une hauteur minimale de 5 mètres, ainsi que leur maintien pour toute la durée de leur existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une hauteur minimale de 2 étages et de 7 mètres dans la zone H-822 ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ces bâtiments devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2009-12-635 ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LA LOCATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 75, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature de ladite entente de location ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente avec la Société immobilière du Québec pour la location de l'édifice du 75, rue Saint-Jean-Baptiste, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, pour un montant mensuel représentant le coût réel des dépenses associées à l'occupation, l'entretien, le chauffage et les réparations mineures et indexé annuellement selon l'Indice des prix à la consommation (IPC)/région de Montréal de l'année antérieure ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de location précitée.

ADOPTÉ

2009-12-636 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA RÉNOVATION D'UNE ENSEIGNE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 6, RUE JACQUES-CARTIER EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE les lots 2000-1 et 2000-5 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, sont soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Louise Loiselle et M^{me} Micheline Lévesque pour la rénovation de l'enseigne du bâtiment situé au 6, rue Jacques-Cartier afin d'apposer de nouvelles lettres en vinyle sur le plexiglas d'une enseigne existante et de remettre à neuf le boîtier ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2009-0086 formulée pour les lots 2000-1 et 2000-5 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Louise Loiselle e M^{me} Micheline Lévesque, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la rénovation de l'enseigne du bâtiment situé au 6, rue Jacques-Cartier afin d'apposer de nouvelles lettres en vinyle sur le plexiglas de l'enseigne existante et de remettre à neuf le boîtier.

ADOPTÉ

2009-12-637 MANDAT À UNE FIRME SPÉCIALISÉE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION RELATIF À L'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer un mandat à une firme spécialisée en développement durable pour la réalisation d'un plan d'action relatif à la réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du Programme climat municipalités présenté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ayant comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Québec et d'entamer l'adaptation de la société québécoise aux changements climatiques ;

VU l'offre de service de la firme Takt-etik ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme spécialisée en développement durable Takt-etik pour la préparation d'une rencontre de démarrage et de demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la préparation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action final et des cibles de réduction, selon une entente qui sera signée ultérieurement entre les parties, le cas échéant, pour un montant de 21 970 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 29 mai 2009, et ce, conditionnellement à l'octroi d'une aide financière subventionnée à 90 % par ledit Ministère ;

QUE le conseil municipal autorise la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, la proposition de la firme Takt-etik et autorise ladite firme à présenter et à signer, pour et au nom de la municipalité, toute demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

QUE le conseil municipal s'engage à dresser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre, de même qu'un plan d'action visant leur réduction ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 2 370 \$ inscrit au rapport préparé par la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics, le cas échéant.

ADOPTÉ

2009-12-638 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION DE LA RUE CHAMPLAIN

ATTENDU QU'une signalisation interdisant le stationnement avait été installée pour le salon funéraire sis au 200, rue Champlain ;

ATTENDU QUE ledit salon funéraire n'a plus pignon sur rue à cet endroit ;

VU la recommandation du Service de l'environnement et des travaux publics de régler le stationnement sur le côté nord de la rue Champlain, entre la rue Saint-Thomas et le chemin Larocque ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le retrait des panneaux interdisant le stationnement sur le côté nord de la rue Champlain, face au 200, rue Champlain, et autorise l'installation de panneaux limitant le stationnement à 90 minutes sur le côté nord de la rue Champlain, entre la rue Saint-Thomas et le chemin Larocque.

ADOPTÉ

2009-12-639 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION DE LA RUE NICHOLSON

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a fait l'acquisition de terrains à la suite de l'incendie survenu dans le quadrilatère des rues Nicholson, Sainte-Hélène, Jacques-Cartier et Champlain et qu'elle rend disponibles des espaces de

stationnement pour la Sûreté du Québec, se conformant aux conditions du bail numéro 5597-02 intervenu avec la Société immobilière du Québec, le 26 octobre 2004, relativement au réaménagement du stationnement du bâtiment sis au 47, rue Nicholson (poste de police) ;

VU la recommandation du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder à l'abolition des cases de stationnement réservées pour la Sûreté du Québec, à la suite du réaménagement du stationnement du bâtiment sis au 47, rue Nicholson (poste de police) ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le retrait des panneaux interdisant le stationnement sur le côté est de la rue Nicholson, entre les rues Sainte-Hélène et Champlain, de quatre (4) cases de stationnement réservées à la Sûreté du Québec, et autorise l'installation de panneaux limitant le stationnement à 90 minutes pour ces quatre (4) cases de stationnement.

ADOPTÉ

2009-12-640 ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE ET D'INTERVENTION D'URGENCE

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence à intervenir entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser la signature de ladite entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour une période de deux (2) ans à compter de sa signature ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée.

ADOPTÉ

2009-12-641 INVITATION À SOUMISSIONNER 2009-FIN-29 : FOURNITURES DE BUREAU

À la suite de l'invitation à soumissionner 2009-FIN-29 relative aux fournitures de bureau pour l'année 2010, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Jamunik BuroPLUS	65,1 %
Librairies Boyer ltée	63 %

VU la recommandation du coordonnateur aux dépenses au Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit le fournisseur Jamunik BuroPLUS ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à Jamunik BuroPLUS un contrat pour les fournitures de bureau, au pourcentage de 65,1 % d'escompte des fournitures de bureau en catalogue, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2009-FIN-29, représentant un montant approximatif de 28 000 \$.

ADOPTÉ

2009-12-642 INVITATION À SOUMISSIONNER 2009-SRC-13 : CONCIERGERIE 47, RUE NICHOLSON

À la suite de l'invitation à soumissionner 2009-SRC-13 relative au service de conciergerie de l'édifice du 47, rue Nicholson (Sûreté du Québec), pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Service d'entretien Ménager Maxime	55 523,12 \$
Service d'Entretien SLD	67 950,75 \$ (non conforme)
Les Services d'Entretien VALPRO inc.	122 300,06 \$ (non conforme)

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service d'entretien ménager Maxime ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Service d'entretien ménager Maxime un contrat pour le service de conciergerie de l'édifice du 47, rue Nicholson (Sûreté du Québec), pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, pour un montant total de 55 523,12 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2009-SRC-13.

ADOPTÉ

2009-12-643 INVITATION À SOUMISSIONNER 2009-SRC-22 : CONCIERGERIE À L'HÔTEL DE VILLE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2009-SRC-22 relative au service de conciergerie de l'hôtel de ville, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Service d'entretien Ménager Maxime	73 538,06 \$
Conciergerie A.C.	89 264,98 \$
Service d'Entretien SLD	94 589,25 \$ (non conforme)
Les Services d'Entretien VALPRO inc.	101 746,65 \$ (non conforme)

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service d'entretien ménager Maxime ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Service d'entretien ménager Maxime un contrat pour le service de conciergerie de l'hôtel de ville, sis au 61, rue Sainte-Cécile, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, pour un montant total de 73 538,06 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2009-SRC-22.

ADOPTÉ

A-2009-12-023 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE VII DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA MUNICIPALITÉ (2010-2011)

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la mise en œuvre de la phase VII du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2010-2011).

2009-12-644 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 187 ADOPTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION FAVORISANT LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE DE LA MUNICIPALITÉ (2010)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 187 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 187 pour adopter un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2010).

ADOPTÉ

2009-12-645 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 188 ADOPTANT UN PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES DE LA MUNICIPALITÉ (2010)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 188 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 188 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2010).

ADOPTÉ

2009-12-646 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 191 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010

ATTENDU QU'une copie du Règlement 191 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 191 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2010.

ADOPTÉ

A-2009-12-024 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE VII DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA MUNICIPALITÉ (2010 2011)

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase VII du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2010-2011).

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 15 décembre 2009.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier